

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Y a-t-il des questions ou des observations?

**M. Dick:** Monsieur le Président, je voudrais demander au député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) s'il croit vraiment à tout ce qu'il a déclaré dans son discours, et notamment à ce qu'il a dit à propos de Canadair? Croit-il honnêtement à tout cela?

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, je pense bien que c'est dans le troisième livre des chroniques, dans les Saintes Écritures, qu'il est question de foi, d'espérance et de charité. Dans la version moderne, on parle maintenant de foi, d'espérance et d'amour. J'ai la foi; j'aime mon pays, et je conserve l'espoir. Si le député a autant d'espoir que moi à ce sujet, et s'il accepte de déployer autant d'efforts que moi pour assurer le succès de ce projet, ce dernier réussira assurément.

● (1650)

**M. Dick:** Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait de député qui ne soit pas d'accord. Nous avons tous de la foi et de l'espoir et nous sommes tous plus ou moins charitables. J'ai demandé au député s'il croyait à tout ce qu'il avait dit, et notamment à tout ce qu'il a soutenu à propos de Canadair dans son discours.

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, l'incrédulité de mon collègue me fait penser à saint Thomas, pour citer de nouveau les Saintes Écritures. Personnellement, j'y crois. Le jour où je cesserai d'y croire, on ne me retrouvera plus ici.

**M. Jarvis:** Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député a mal compris la question. Nous voulions simplement lui donner la possibilité de se dissocier personnellement de certaines des affirmations qu'il a faites dans son discours dans le cadre, ce qui est naturel, de ses responsabilités parlementaires. S'il désire en profiter pour se dissocier personnellement de certains propos qu'il a tenus, je voudrais lui en donner la possibilité.

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, permettez-moi de dire ceci. Si les observations positives que j'ai faites dans mon discours ne se concrétisent pas, je changerai de position et partagerai l'avis du député.

**M. Miller:** Monsieur le Président, je voudrais demander une précision au sujet des propos du député. Le parti conservateur se vante de vouloir se débarrasser des sociétés de la Couronne. Pour sa part, le gouvernement a justifié en partie l'existence de la CDIC en disant qu'il se débarrasserait, le moment venu, de certaines sociétés de la Couronne. En ce qui concerne la pêche, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) a été assez clair sur ce point.

A quel moment devons-nous défaire de ces sociétés de la Couronne? A quel moment devons-nous estimer que les contribuables en ont eu pour leur argent? Allons-nous les vendre dès qu'elles deviennent rentables et que le secteur privé commence à s'y intéresser? Ou allons-nous exiger au contraire que, pour tout investissement public, les contribuables reçoivent une juste récompense du fait qu'ils ont sauvé ces entreprises, et les emplois que nous avons dû sauver dans le secteur de la pêche, et exiger par conséquent que les coffres de l'État

#### *Corporation de développement des investissements—Loi*

recupèrent les 138 millions de dollars dans le cas du projet de loi sur la pêche? A quel moment allons-nous nous séparer de ces sociétés, et à quelle rentabilité la population doit-elle s'attendre?

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, j'approuve les motifs altruistes du député. Je suis convaincu que l'inspiration du projet de loi est altruiste. Je ne pense pas que nous ayons déjà décidé à quel moment nous devrions nous séparer des biens de la Couronne. Il est évident que la situation de la société doit être saine. Il n'y aurait probablement pas beaucoup d'acquéreurs potentiels si la compagnie ne réalisait pas des bénéfices. Qu'il s'agisse du gouvernement ou du secteur privé, je ne vois rien de mal à faire un bénéfice.

**M. Miller:** Ce que je demandais, monsieur le Président, c'est si nous devrions renoncer à toutes les sommes que les Canadiens ont investies dans ces sociétés pour quelles deviennent rentables au point où le secteur privé envisage de les racheter, ou si au contraire nous devons demander que certains bénéfices soient récupérés par les contribuables qui ont tiré d'affaire une société mal gérée par le secteur privé.

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, je me permets de dire qu'il faudra examiner certaines questions avant de pouvoir prendre cette décision. Manifestement, nous ne voulons pas continuer à perdre de l'argent dans une entreprise déficitaire. Si nous dépensions beaucoup d'argent, nous voudrions le récupérer au nom des Canadiens qui ont investi leur argent dans l'entreprise par l'entremise du gouvernement. Il faut prendre une décision en fonction de la situation à un moment donné. Nous ne pouvons pas décider maintenant si nous allons gagner ou perdre de l'argent à un certain moment. Prétendre le contraire serait purement spéculatif pour le moment.

**M. Dick:** Monsieur le Président, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) a parlé pendant presque tout son discours de Canadair et de la situation précaire dans laquelle elle se trouve. Sait-il que le gouvernement du Canada a obligé la société General Dynamics à lui vendre Canadair parce qu'il voulait se lancer dans la fabrication d'avions autres que ceux que fabrique la General Dynamics? A l'époque, General Dynamics ne voulait pas vendre et, en réalité, elle entretient toujours des relations de travail avec Canadair.

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** Monsieur le Président, je ne peux ni confirmer ni infirmer les allégations du député. Il faudra vérifier, mais je suis sûr que le ministre se fera un plaisir de lui donner un compte rendu exact de la situation.

**M. Dick:** Monsieur le Président, le député a parlé de Massey-Ferguson et des actionnaires majoritaires. Savait-il qu'à l'époque où l'actionnaire le plus important ne détenait que 17 p. 100 des actions de Massey-Ferguson, il avait offert d'investir davantage si le gouvernement était disposé à y participer? Le gouvernement ayant refusé à ce moment-là, il a dû se retirer pour obtenir la participation du gouvernement. Il ne s'est pas retiré en vendant ses actions. L'actionnaire le plus important a alors versé ses actions à la caisse de retraite des employés, ce qui a permis au gouvernement d'investir.